

Directives pour la rédaction des travaux de proséminaires

Remarques

Le choix du thème (texte de référence, perspective de l'étude, etc.) doit être discuté et confirmé avant le début de la rédaction.

Un travail de proséminaire correspond à 3 ECTS.

Le travail est noté.

Critères

Forme

- Le travail est clairement structuré (page de couverture, table des matières, introduction, partie principale, critique personnelle, résultat/résumé et bibliographie).
- Le texte est justifié, écrit dans une police de taille 12 et comprend un interligne de 1,5.
- Les renvois sont indiqués de manière correcte et unifiée. Les citations resp. les utilisations de passages issus d'une source primaire ou de la littérature secondaire doivent être explicitement mentionnés.
- Le travail comprend env. 10-15 pages.
- Une version imprimée et une version électronique du travail sont à rendre.

Contenu

- Le texte primaire constitue la base du travail. La structure et les arguments principaux du texte sont reconstruits.
- Les références à la littérature secondaire (notamment chapitres de monographies, contributions et articles de dictionnaires) sont clairement établies dans des notes de bas de page.
- La prise de position personnelle et le questionnement critique par rapport au texte se montrent pertinents et sont présentés dans un chapitre séparé. Un effort de réflexion devrait toutefois marquer le travail tout entier.